

Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

Objet : Plan de mobilités douces / financement AFD

Séance du 12 octobre 2022

2^{ème} convocation

Délibération n° 81

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 10

Absents : 30

Votants : 13

- dont « pour » : 13

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 08/10/ 2022 s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maarifa IBRAHIMA, dans les locaux de la 3CO le mercredi 12 octobre 2022 à 16 heures.

Présents :

ABDOU ELOIHIDE Dhatia, ATTIBOU Zainati, IBRAHIMA Saïd Maarifa, MADI OUSSENI Mouhamadi, MOUHAMED MROUDJAE Issoufa, MROIVILI Mouhamadi Moindjie, RAMA Ahmed, RIDHOI Zainabou, SAID Mariame, YSSOUMAIL Ahamadi.

Absents :

BOINA M'ZE salim, CHANRANI Daoudou, SAID-SOUFFOU Soula, AHMED COMBO Papa, ALLAOUI Mohamed, BOINAHERY Ibrahim, MDALLAH Anlamati, AMBDI Youssouf, CHANFI Bibi, ABDOU COLO Nassuhati, BOINAIDI Habachia, ABDALLAH Houssamoudine, ABDALLAH Oidhuati, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, , MROIVILI MOILIM Amina, ABDOU Mohamed, Mohamed Zainaba, ABDOURAHAMANE Céline, Bacar Soilihi Inchat, Adam Ahmed, BOURA Zaounaki Fatima, Issoufi Ramadan, Madi Fatima, NOUDJOURM Madi Assani, Siaka Ahamada, MOHAMED Bacar, SOUMAÏLI Mhamadi, YSSOUFI Chaïdati, Abdou Fatima,

Absents représentés :

BOINA M'ZE Salim représenté par ABDOU ELHOIDE Dhatia,

CHANRANI Daoudou représenté par IBRAHIMA SAID Maarifa,

SAID-SOUFFOU Soula représenté par MROIVILI Mouhamadi Moindjie

Secrétaire de séance : ABDOU ELOIHIDE Dhatia

Le président rappelle que s'agissant d'une 2^{ème} convocation, le conseil communautaire peut valablement délibérer sans condition de quorum (articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du CGCT).

Vu les orientations du schéma de mobilités de la 3CO en matière de mobilités actives ;

Vu la consultation réalisée pour l'étude de faisabilité et de programmation des aménagements durables, de sécurisation et de valorisation des mobilités douces valant PLAN MOBILITES DOUCES de la 3CO ;

Considérant l'accord de principe d'accompagnement de l'AFD pour cette étude, plafonné à 90.000 €

Considérant que la proposition de EGIS VILLES ET TRANSPORTS a été reconnue mieux-disante à l'issue de la mise en concurrence réalisée, pour une somme de 49 300 euros, pour arrêter le plan de développement des mobilités douces.

LE CONSEIL communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide

- D'accepter l'accompagnement financier de l'AFD au titre de FOM représentant le maximum de 100 % du coût total de l'étude susvisée,
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré le 12 octobre 2022,

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre

Signé par : Said Maanrifa IBRAHIMA
Date : 14/10/2022
Qualité : Président

